

Informations aux participants

***2e Réunion des Signataires (MOS2) du MdE
Requins***

15-19 février 2016

***Park Inn Hotel
San José, Costa Rica***



Table des matières

INFORMATIONS SUR LE COSTA RICA ET SAN JOSÉ	3
DATE ET LIEU DE LA RÉUNION	4
INSCRIPTION.....	4
HÉBERGEMENT ET VOYAGE	4
TAXE D'AÉROPORT AU DÉPART.....	7
PASSEPORTS ET VISAS.....	7
VACCINATION CONTRE LA FIÈVRE JAUNE.....	9
ASSURANCE VOYAGE ET ASSURANCE MÉDICALE	10
MÉTÉO.....	10
MONNAIE	10
LANGUES DE TRAVAIL DE LA RÉUNION.....	10
BADGES D'IDENTIFICATION.....	10
COURANT ÉLECTRIQUE	11
FUSEAU HORAIRE.....	11
SÉCURITÉ ET SÛRETÉ.....	11
Sécurité à l'hôtel	11
Consignes générales de sécurité.....	11

INFORMATIONS SUR LE COSTA RICA ET SAN JOSÉ

Avec ses plages baignées par les eaux des océans Atlantique et Pacifique, ses collines ondulées, ses montagnes, ses vallées et ses volcans, le Costa Rica occupe la bande de terre la plus récente du continent américain, résultat de la sédimentation volcanique, complétant la connexion géographique entre l'Amérique du Nord et du Sud.

Le territoire couvert aujourd'hui par le Costa Rica a été habité par divers groupes autochtones pendant plus de 12000 ans. Au début du seizième siècle, ces groupes étaient organisés en chefferies, établies dans de petites villes-États, avec des voies de communication et d'échanges commerciaux entre elles et à l'extérieur vers les civilisations préhispaniques au nord et au sud. Le 18 septembre 1502, Christophe Colomb arriva dans un village appelé Cariari qui, pense-t-on, se trouvait à côté de ce qui est aujourd'hui Puerto Limón.

Le Costa Rica couvre 510 100 kilomètres carrés de terre et le reste est territoire marin; le pays est subdivisé en sept provinces: San José, Alajuela, Heredia, Cartago, Guanacaste, Puntarenas et Limón. Chaque province a une capitale du même nom, à l'exception de Guanacaste qui a pour capitale Liberia.

La capitale de la nation est San José, située sur un plateau dans la Vallée centrale, à 1130 mètres d'altitude, dans une dépression tectonique de 3000 kilomètres carrés qui comprend San José, ainsi que les capitales des provinces d'Alajuela, d'Heredia et de Cartago. En conséquence, la population tend à se concentrer dans les villes, et une grande partie de la Vallée centrale constitue actuellement la plus grande agglomération métropolitaine, où vit environ 60 pour cent de la population nationale. La population totale du Costa Rica selon le dernier recensement national réalisé en 2011, est de 4,3 millions d'habitants. Les Costariciens sont appelés « ticos » apparemment en raison de leur habitude d'ajouter le diminutif « -tico » ou « -tica » à la fin de certains adjectifs et noms.

Le Costa Rica se distingue par ses efforts visant à protéger la nature; il possède en effet un réseau de parcs nationaux qui témoigne de l'attachement de sa population à la conservation de la nature. Quelque 34 pour cent du territoire national bénéficie d'une protection, sous une forme ou une autre. Ces zones sont classées comme réserves forestières, aires protégées, parcs nationaux, réserves biologiques, refuges fauniques (relevant de l'État, du secteur privé ou des deux à la fois), terres humides, monuments naturels, aires marines et zones de gestion marines. Ces parcs et ces refuges abritent quelque 12 000 variétés de plantes, 237 espèces de mammifères, 848 espèces d'oiseaux et 361 espèces différentes de reptiles et d'amphibiens.

DATE ET LIEU DE LA RÉUNION

La Deuxième Réunion des Signataires du MdE Requins (MOS2) se tiendra du 15 au 19 février 2016 au Park Inn Hotel à San José, Costa Rica. L'hôtel est situé à 15 minutes de l'aéroport international Juan Santamaria et a dix minutes du quartier financier.

Park Inn San José

Adresse: Calle 28, San José, Costa Rica

Téléphone: +506 2257 1011

Courriel: reservas@parkinncostarica.com

Site web: <http://www.parkinn.com/sanjose>

INSCRIPTION

L'inscription commencera le dimanche 14 février 2016 à partir de 14 heures jusqu'à 17 heures et lundi 15 février 2016 à partir de 7 h 30 sur le lieu de la réunion.

HÉBERGEMENT ET VOYAGE

Chambres d'hôtel pour les délégués parrainés et non parrainés:

Les délégués sont priés de faire leurs propres réservations d'hôtel en donnant comme garantie leur propre carte de crédit et en payant directement à l'hôtel. Veuillez consulter les conditions d'annulation.

Hôtels dans le voisinage:

Park Inn (lieu de la réunion)

Adresse: Calle 28, San José, Costa Rica

Tél.: +506 2257 1011

Courriel: reservas@parkinncostarica.com

Site web : <http://www.parkinn.com/sanjose>

Prix à partir de 90 USD/nuit.

Cet hôtel sera aussi le lieu de nos réunions.

Aldea Hostel

Adresse: Calle 28 y Avenida 2, San José, Costa Rica

Tél.: +506 2233 6365

Courriel: hola@aldeahostelcostarica.com

Site web: <http://www.aldeahostelcostarica.com/en/>

Prix à partir de 35 USD/nuit.

Cet hôtel est à 3 minutes de marche du lieu de la réunion.

Casa Colon Hostel

Adresse: Paseo Colon, Calle 24 Norte | Contiguo a Torre Mercedes, San José 1255-1200, Costa Rica

Tél.: +506 2256-0276

Courriel: info@hostelcasacolon.com

Site web: <http://www.hostelcasacolon.com/>

Prix à partir de 58-68 USD/nuit.

Cet hôtel est à 8 minutes de marche du lieu de la réunion.

Hotel Tryp Sabana San José

Adresse: Avenue 3, calles 38 y 40, Calle 38, San José, Costa Rica

Tél.: +50625472323

Courriel: info@trysabana.com

Site web: <http://www.tryphotels.com/de/tryp-san-jose-sabana-hotel-costa-rica.html>

Prix à partir de 86 USD/nuit.

Cet hôtel est à 12 minutes de marche du lieu de la réunion.

Hotel Cacts

Adresse: Avenida 3 B, San José, Costa Rica

Tél.: +50622216546

Courriel: hcaacts@racsa.co.cr

Site web: <http://www.hotelcacts.com/>

Prix à partir de 66 USD/nuit.

Cet hôtel est à 10 minutes de marche du lieu de la réunion.

Hotel El Sesteo

Adresse: Calle 42, San José, Costa Rica

Tél.: +506 22961805

Courriel: sesteo@racsa.co.cr

Site web: <http://www.sesteo.com/index.html>

Prix à partir de 75 USD/nuit.

Cet hôtel est à 13 minutes de marche du lieu de la réunion.

Parque del lago Hotel

Adresse: 50 mètres à l'est du Parc La Sabana, Paseo Colón, San José, Costa Rica

Tél.: +506 25472000

Courriel: reservas@parquedellago.com

Site web: <http://www.parquedellago.com/index.html>

Prix à partir de 75 USD/nuit.

Cet hôtel est à 10 minutes de marche du lieu de la réunion.

TAXE D'AÉROPORT AU DÉPART

Il y a une taxe d'aéroport de 29 USD à payer au départ qui **ne peut être incluse dans le coût du billet d'avion** et doit être payée avant de quitter le pays. La somme peut être versée aux caisses du BANCREDITO qui se trouvent dans la zone *comptoirs* à l'aéroport international Juan Santamaría. Il est aussi possible de payer cette taxe à l'avance dans bon nombre d'hôtels.

La taxe de départ peut être payée en dollars des États-Unis ou en colones costariciens.

PASSEPORTS ET VISAS

Les délégués provenant des pays énumérés ci-après qui voyagent avec un passeport ordinaire ont besoin d'un visa consulaire pour entrer au Costa Rica:

Albanie	République démocratique du Congo (Kinshasa)	Libéria	Rwanda
Algérie	Djibouti	Libye	Arabie saoudite
Angola	République dominicaine	Macédoine	Sénégal
Arménie	Équateur	Madagascar	Sierra Leone
Azerbaïdjan	Égypte	Malawi	Sud Soudan
Bahreïn	Guinée équatoriale	Malaisie	Soudan
Bélarus	Gabon	Mali	Swaziland
Bénin	Gambie	Mauritanie	Tadjikistan
Bosnie-Herzégovine	Géorgie	Mongolie	Thaïlande
Botswana	Ghana	Maroc	Timor-Leste
Brunéi Darussalam	Guinée	Mozambique	Togo
Burkina Faso	Guinée-Bissau	Namibie	Tunisie
Burundi	Inde	Népal	Turkménistan
Bhoutan	Indonésie	Nicaragua	Ouganda
Cap Vert	Jordanie	Niger	Ukraine
Cambodge	Kazakhstan	Nigéria	Émirats arabes unis

Cameroun	Kenya	Oman	République unie de Tanzanie
République centrafricaine	Kosovo	Pakistan	Ouzbékistan
Tchad	Koweït	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Viet Nam
Colombie	Kirghizstan	Pérou	Yémen
Comores	République démocratique populaire lao	Qatar	Zambie
Congo (Brazzaville)	Liban	République de Moldova	Zimbabwe
Côte d'Ivoire	Lesotho		

Les délégués provenant des pays énumérés ci-après qui voyagent avec un passeport ordinaire ont besoin d'un visa restreint pour entrer au Costa Rica:

Afghanistan	République démocratique populaire de Corée	Iran	Palestine
Bangladesh	Érythrée	Iraq	Somalie
Chine	Éthiopie	Jamaïque	Sri Lanka
Cuba	Haïti	Myanmar	Syrie

Les ressortissants qui ont besoin d'un visa consulaire/restreint sont exemptés de l'obligation d'un visa d'entrée costaricien s'ils remplissent les conditions ci-après:

a) Les ressortissants des pays qui ont déjà un visa de type B1-B2 ou D pour entrer aux États-Unis d'Amérique, au Canada, dans les pays de l'Union européenne et/ou un visa Schengen, apposé sur leur passeport, en cours de validité durant leur séjour au Costa Rica, pourront entrer au Costa Rica sans un visa consulaire/restreint. La durée du séjour sera de 30 jours au maximum. Le passeport doit être valide au moins six mois.

b) Les ressortissants ayant un visa de tourisme pour entrer au Japon et valide pour six mois (à partir de leur entrée au Costa Rica), apposé sur leur passeport, pourront entrer au Costa Rica sans un visa consulaire/restreint.

c) Les ressortissants ayant le statut de résident permanent (non de réfugié), un visa d'étudiant, un visa de travail aux États-Unis et/ou dans un pays de l'Union européenne ou au Canada, n'ont pas besoin de visa pour entrer au Costa Rica. Ce type de visa doit être apposé sur leur passeport et avoir une validité d'au moins six mois à partir du jour de leur arrivée au Costa Rica. La

permanence accordée sera de 30 jours au maximum. Le passeport doit être valide pour au moins six mois.

Il y a quelques exceptions à l'obligation de visa pour les passeports diplomatiques ou de service. Veuillez vous informer auprès du Consulat du Costa Rica le plus proche.

Pour de plus amples renseignements concernant les visas, veuillez contacter le Consulat du Costa Rica le plus proche

(<http://www.rree.go.cr/index.php?sec=relaciones%20bilaterales&cat=representaciones%20de%200cr%20en%20extranjero>). Vous pouvez appeler le Bureau consulaire au Ministère des Affaires étrangères du Costa Rica au numéro: (00 505) 2276 0314

VACCINATION CONTRE LA FIÈVRE JAUNE

Par le décret exécutif n° 33934-S-SP-RE, le Gouvernement costaricien a déclaré obligatoire la vaccination contre la fièvre jaune avant l'entrée sur le territoire national, pour les personnes provenant des zones géographiques considérées à risque de transmission de la maladie.

Selon ce décret, les zones et les pays considérés à risque sont:

- Afrique sub-saharienne: Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria, République démocratique du Congo, Sierra Leone et Soudan.
- Amérique du Sud: Bolivie, Venezuela, Brésil, Pérou, Équateur et Colombie.
- Caraïbes: Guinée française.

La conformité aux exigences en matière d'immunisation doit être vérifiée auprès des autorités compétentes (ports, aéroports et postes frontières), par le « Certificat international de vaccination contre la fièvre jaune » qui sera valide dix (10) jours après la date de la vaccination. Ce document doit être présenté dans sa forme originale et doit être valide. Toutefois, le décret susmentionné prévoit des exemptions et des exceptions à l'obligation de vaccination contre la fièvre jaune:

Sont exemptes les personnes qui:

- En venant au Costa Rica sont passées en transit dans des aéroports, des ports ou des postes frontières internationaux de pays considérés à risque (article 6, paragraphe 1).
- Sont passées dans un pays considéré à risque avant d'entrer sur le territoire national, sont restées aux moins six (6) jours dans un pays considéré comme ne présentant pas de risque et n'ont pas eu la maladie dans ce laps de temps (article 7)

Sont exemptes les personnes ayant les contre-indications suivantes à cette vaccination (article 10):

- Contre-indications absolues: les enfants de moins de neuf (9) mois; grave allergie aux œufs; immunosuppression et les personnes qui ont ou ont eu la maladie du thymus.
- Contre-indications basées sur une évaluation médicale des avantages et des inconvénients de la vaccination: personnes de plus de soixante (60) ans; grossesse; allaitement; antécédents familiaux d'incidents indésirables associés au vaccin contre la fièvre jaune; hypersensibilité à la gélatine; et infection asymptomatique au VIH, avec vérification en laboratoire du bon fonctionnement du système immunitaire.

Dans toutes les conditions exceptionnelles, un certificat médical doit être présenté.

ASSURANCE VOYAGE ET ASSURANCE MÉDICALE

Il est recommandé à tous les participants de souscrire une assurance voyage et une assurance médicale couvrant la période de leur séjour au Costa Rica.

Tous les coûts des soins médicaux reçus dans toutes les institutions publiques ou privées sont à la charge du patient.

MÉTÉO

Au mois de février, les températures quotidiennes constantes sont généralement élevées le jour, avec des pics d'environ 26°C durant tout le mois, dépassant 29°C ou ne passant sous 24°C qu'un jour sur dix. Les températures quotidiennes basses sont d'environ 19°C, tombant sous 18° C ou dépassant 21°C seulement un jour sur dix.

MONNAIE

La monnaie au Costa Rica est le colón (pluriel: colones) (CRC) dont le symbole est ₡. Dans certains cas, les prix de certains produits et services sont aussi indiqués en dollars des États-Unis (USD). Le taux de change en novembre 2015 était de 540 colones pour un dollar.

À leur arrivée dans le pays, les visiteurs peuvent changer leurs devises dans les bureaux de change de l'aéroport international Juan Santamaría.

Les visiteurs peuvent également utiliser le vaste réseau de guichets automatiques bancaires (GAB) pour retirer de l'argent avec leur carte de crédit ou de débit dans tout le pays.

LANGUES DE TRAVAIL DE LA RÉUNION

La réunion se déroulera en anglais, en français et en espagnol, l'interprétation étant assurée durant les séances plénières.

BADGES D'IDENTIFICATION

Tous les délégués recevront un badge d'identification pour accéder au lieu de la réunion. Vous êtes priés de porter ce badge sur le lieu de la réunion.

COURANT ÉLECTRIQUE

L'équipement électronique doit être compatible avec le voltage du pays, qui est un courant alternatif de 110 volts/60 Hertz. Les prises de courant utilisées communément dans le pays sont:

NEMA 1-15



NEMA 5-15



Ce sont les deux prises standard utilisées au États-Unis d'Amérique et dans la plupart des pays d'Amérique centrale. Il appartient aux participants de se munir d'adaptateurs spécifiques afin de pouvoir utiliser leur équipement. La plupart des prises de courant offrent très peu de protection contre les surtensions. Pour utiliser votre ordinateur, il est conseillé d'apporter un parasurtenseur.

FUSEAU HORAIRE

Le Costa Rica est situé dans le fuseau horaire du Centre.

SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

Composez le 911 pour une aide immédiate.

Sécurité à l'hôtel:

Les hôtels pour les délégués ont été soigneusement choisis. Néanmoins, nous vous conseillons de:

- Ne pas donner votre numéro de chambre, ni d'inviter des étrangers dans votre chambre.
- Ne jamais laisser d'objets de valeur dans vos chambres, dans les salles de réunion, les restaurants, les abords des piscines, etc.
- Toujours fermer la porte avec le verrou de sécurité, même durant la journée.
- Toujours utiliser le coffre-fort de la chambre pour vos objets de valeur ou de les déposer dans le coffre-fort à la réception et de demander un reçu pour vos objets.

Consignes générales de sécurité

San José est une ville animée et les Josefinos, comme sont appelés les résidents, sont amicaux et désireux d'aider les visiteurs. Pris dans le contexte régional, il y a peu de délits, mais les petits délits, en particulier les agressions, ne sont pas rares. Dans l'ensemble, le jour les rues sont sûres

mais la nuit il est conseillé de ne fréquenter que les rues bien éclairées et de rester en groupe si possible.

- Utiliser uniquement les services de taxi conventionnés munis de radio.
- Être prudent si l'on se rend la nuit du lieu de la réunion jusqu'aux hôtels et aux centres commerciaux.
- S'informer sur la topographie de la ville et ne pas aller dans des quartiers dangereux.